Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_046-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-046

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 17

votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Alexandre GINET, Claude BINET, Jean-Philippe ROUSSEL, Marie-Laure GONCALVES

Absents excusés : Jean-Michel CREMONESI (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET), Delphine GUILLOT (pouvoir à Elodie DUGUE), Franck ROESCH (pouvoir à Catherine LINAGE), Daniel PAILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Clément RAVET (pouvoir à Claude DIMIER), Virginie MATHIEU (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Philippe TISSERAND

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Alexandre GINET

COMMUNE DE SAINT-SAVIN – CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIERE DE VOIRIE ACTUALISATION DU MONTANT DU FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_046-DE

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5216-5 VI ;
Vu la délibération n°07/069 du 28 juin 2007 relative aux voiries d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°10/210 en date du 9 novembre 2010 relative à l'évolution de la compétence voirie ;

Vu la délibération n° 21_12_16_561 en date du 16 décembre 2021 approuvant la convention de fonds de concours en matière de voirie conclue avec la commune de Saint-Savin jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération 22_12_15_0443 du 15 décembre 2022 actualisant le montant du fonds de concours pour 2022 pour les travaux chemin Saint Martin ;

Vu la délibération 23_04_06_0076 du 6 avril 2023 actualisant le montant du fonds de concours pour l'année 2023 pour les travaux d'aménagement rue de la Grande Charrière ;

Vu la délibération 24_06_27_0264 du 27 juin 2024 actualisant le fonds de concours voirie pour les travaux de sécurisation du carrefour Route de la Croix, route de Pré Maria et chemin du Moulin Vieux ;

Vu la délibération 24_12_12_0478 du 12 décembre 2024 actualisant le fonds de concours voirie pour les travaux rue de la Grande Charrière tronçon 1A ;

Le rapporteur expose :

Considérant que, conformément aux délibérations susvisées, le Conseil Communautaire intervient annuellement pour arrêter le programme des travaux à réaliser par le biais du fonds de concours et son montant estimatif ;

Considérant que, pour l'exercice 2025, le programme des travaux et le montant estimatif du fonds de concours sont à actualiser pour la **commune de Saint-Savin** selon le tableau ci-dessous :

Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif 2025	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Aménagement de la Grande Charrière	24 507.54 €	**541.71 €**
Tronçon chemin du Rieu – Chemin de la Devaude	89 663.85 €	**19 915.72 €**
Total	**114 171.39 €**	**20 457.43 €**

Cette somme proportionnelle au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, sera payable selon les modalités suivantes :

- 50 % au commencement de l'opération,
- 50 % à l'achèvement des travaux, réajusté en fonction de leur coût réel.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_046-DE

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'une participation financière versée, pour l'année 2025, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux rue de la Grande Charrière (tronçon chemin du Rieu – chemin de la Devaude) pour un montant estimatif total de **20 457.43 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,

- **D'APPROUVER** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une participation financière versée, pour l'année 2025, par la commune de Saint-Savin, dans le cadre des travaux rue de la Grande Charrière (tronçon chemin du Rieu – chemin de la Devaude) pour un montant estimatif total de **20 457.43 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,

APPROUVE la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_046-DE